

POLITIQUE

**DÉPARTEMENTALE
EN GRAPHISME**

ADAPTÉE PAR LE DÉPARTEMENT EN 2011

Cégep du Vieux Montréal
Département de graphisme, janvier 2011

INTRODUCTION Il est important de savoir qu'advenant un ou des problèmes dans le règlement d'un conflit entre des individus et des comités (professeurs et ou étudiants) le ou les litiges seront soumis à l'assemblée du département de graphisme qui a pleine autorité pour solutionner le ou les problèmes par médiation ou simplement à l'aide d'un vote départemental.

MODALITÉS DE REPRISE Sauf absence pour des raisons valables il n'y a pas de reprise d'examens et ou de travaux. À titre exceptionnel, suite à un avis favorable du responsable de l'aide à l'apprentissage et suite à l'acceptation par le département de graphisme (comité de programme et ou comité de révision) de la pertinence de l'avis, la reprise d'un examen et ou d'un travail peut être offert.

PRÉSENCE ET PARTICIPATION AUX COURS (ABSENCE) Le département de graphisme considère la présence* de l'élève comme étant essentielle à la réussite de ses cours pour les raisons suivantes.

- pour que le professeur puisse visualiser et corriger au besoin la méthode de travail de l'élève;
- pour que les données techniques comprises dans chaque projet et étalées sur toute la durée des cours soient bien assimilées par l'élève;
- pour que l'élève puisse bénéficier des critiques, échanges et découvertes élèves-professeur, provoqués lors des productions en atelier;
- pour que le professeur ait un aperçu concret et graduel de l'amélioration des habiletés de l'élève;
- pour que le professeur puisse être certain que c'est réellement l'élève qui a réalisé les travaux soumis à l'évaluation.

Pour toutes ces raisons, la présence de l'élève est requise du début à la fin des cours et une accumulation de plus de 20% (3 absences non justifiées) peut entraîner l'échec de la session.

PLAGIAT OU FRAUDE Le plagiat et/ou la fraude dans un projet et/ou un examen entraîne automatiquement la note «0» et ce sans possibilité de reprise. Un second plagiat ou fraude implique une consultation en comité, composé de l'enseignant(e)s pour évaluer si l'étudiant(e) a la possibilité de poursuivre son cours.

ÉVALUATION DU FRANÇAIS Chaque faute comptera pour 0,2 point jusqu'à un total de 10 points, soit 10% de la note finale.

SANTÉ-SÉCURITÉ Selon les contraintes de réalisation de travaux requérant des outils pouvant être dangereux et des produits toxiques toute personne qui ne suit pas les consignes peut être invitée à quitter le cours sur le champ.

CORRECTION, REMISE DES TRAVAUX ET OU DES EXAMENS Suite à la réception d'un projet complet par le professeur concerné, le délai pour la remise corrigée de ce projet est de 3 semaine(s). Le professeur peut refuser de corriger un projet s'il le juge incomplet (parties manquantes), non conforme (selon les critères requis) ou carrément inacceptable (malpropre et ou partiellement détruit).

PÉNALITÉ ET RETARD Lors de la remise des travaux, l'étudiant(e) se doit de présenter et de remettre son projet à l'enseignant(e), sinon une pénalité de 10% lui est imposée automatiquement sur la note finale du projet. Par la suite, c'est à la discrétion de l'enseignant(e) de définir s'il y a lieu de donner un délai supplémentaire ou d'établir une autre entente avec l'étudiant(e).

CONSERVATION DES TRAVAUX ET OU DES EXAMENS Normalement l'élève doit conserver tous ses travaux jusqu'à l'échéance des délais de révision de notes (session suivante). Il est également requis pour l'élève de conserver une copie de sécurité (backup) de tous ses travaux sur un second CD.

MODIFICATION DE NOTES Les demandes de modification de notes en cours de session doivent être faites auprès du professeur dans les semaines allouées par le cégep suivant la réception du projet corrigé*.

Pour une modification de notes influençant le résultat de la session l'élève doit soit s'entendre avec le professeur concerné ou selon le cas** peut s'adresser au comité de révision du département de graphisme.

* La durée du délai peut varier selon le professeur et les contraintes du cours suivi

** Professeur à temps partiel dont le contrat n'a pas été renouvelé, décès ou mésentente entre le professeur et l'élève.

RÉUSSITE DU COURS Pour réussir le cours, l'élève doit avoir obtenu 60% au cumulatif de ses notes pendant la session en considérant que tous les projets sont remis.

CELLULAIRES ET INTERNET L'utilisation du cellulaire pendant un cours est interdite ainsi que le chat.

INTERVALLE DE CONFIANCE Dans le cas où le résultat de l'élève est proche de la note de passage l'intervalle permet au professeur de disposer d'une marge de manoeuvre qui lui permet de porter un jugement sur l'atteinte par l'élève des objectifs du cours avant de lui accorder ou non la note de passage, de façon à s'assurer que l'élève qui obtient cette note de passage a bien atteint les objectifs du cours.